



INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE

Observer, surveiller, alerter

Direction Générale / Département santé-environnement

Personne chargée du dossier : Florence Kermarec

Email : f.kermarec@invs.sante.fr

Références du courrier : DSE/AL/FK/CG/2012/154

N° Chrono DG : 309

La Directrice Générale

A

Madame Janine Le CALVEZ

Présidente de PRIARTÉM

5 cours de la ferme Saint-Lazare

75 010 PARIS

Saint-Maurice, le **14 AOUT 2012**

Madame la Présidente,

Je suis sensible à la demande de dialogue que vous exprimez dans votre courrier en date du 23 juillet 2012, et c'est donc bien volontiers que je vous rencontrerai. Mon secrétariat va prendre contact avec vous afin de convenir de la date d'un rendez-vous.

Je tiens tout d'abord à souligner la totale transparence dans laquelle sont menés les travaux de l'Institut de veille sanitaire. Nous en publions non seulement les résultats, mais également les méthodes mises en œuvre, avec leur intérêt et leurs limites.

En ce qui concerne les événements que vous évoquez, l'InVS a bien été engagé suite au signalement, à votre initiative, de deux cas de cancers à Rexpoede. Il a mis en œuvre la démarche d'investigation des agrégats décrite dans un guide finalisé en 2005.

Ce « guide méthodologique pour l'évaluation et la prise en charge des agrégats spatio-temporels de maladies non infectieuses » (disponible sur le site internet de l'InVS) a été construit à partir des connaissances scientifiques établies (en épidémiologie et en statistiques notamment) et en tirant partie des expériences acquises dans le cadre de démarches similaires mises en œuvre en France et dans d'autres pays industrialisés. Il fait désormais référence au niveau international.

La réponse qui vous a été apportée ne correspond pas à un refus d'enquête mais au constat que les études locales présentent des limites méthodologiques qui ne leur permettent pas de répondre aux interrogations sur l'impact sanitaire des radiofréquences à un niveau local. L'analyse des investigations d'agrégats spatio-temporels menées par le passé a en effet montré que celles-ci n'ont que très rarement permis de faire progresser les connaissances sur le rôle des facteurs de risque d'origine environnementale, ou d'apporter des éléments clairs permettant d'orienter les mesures de prévention, malgré l'investissement en ressources humaines et financières que représente la mise en œuvre de telles études.

Les seules investigations qui se sont avérées fructueuses correspondaient à des situations où soit les pathologies présentes étaient extrêmement spécifiques du risque évoqué, soit il y avait une exposition avérée à un agent toxique connu, soit les risques relatifs associés à l'exposition étaient très élevés. Le signalement dont vous nous avez fait part ne correspond à aucune de ces situations. C'est pourquoi, dans ces circonstances, la poursuite de l'investigation des cas signalés n'est pas indiquée.

Les limites scientifiques de cette approche et cet échec prévisible pourront vous être exposés plus en détail lors de votre venue.

Le dialogue que je souhaite poursuivre et structurer avec l'ensemble des parties prenantes intéressées aux champs d'action de l'Institut de veille sanitaire, dont vous faites partie, permettra je l'espère de recueillir vos avis et recommandations sur les orientations à donner aux actions de l'InVS dans les années qui viennent, au regard de ses moyens et de la capacité de ces actions à apporter des réponses aux questions posées par la société.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Dr. Françoise WEBER
Directrice Générale